



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT JULIEN aux bois du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 31 janvier, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 30 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine LAVERGNE	Jean- Yves ALIX	Isabelle DA FONSECA
Annick DUCATEL	Victor FOURTET	Gaëtan JALADIS Arrivé 20h42
Emmanuel COMBE	Pierre GIRE Absent Non excusé Non procuration	
Maryline DUPONT	Didier MASQUELIER	

Secrétaire de séance : Jean-Yves ALIX

Mme le Maire demande d'approuver les procès verbaux des réunions du CM du 10/12/2024 et du 30/12/2024.

Signature des feuilles d'émargements pour approbation des 2 PV . (approuvés à l'unanimité des membres présents).

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DES APPELS D'OFFRES VOIRIE 2025 :

E.COMBES présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre concernant la voirie 2025.

Cinq (5) entreprises ont répondu :

Eurovia : 124 232,25 HT

Spie Batignolles MALET : 126 529.58 HT

Ent Bergheaud : 159 196.50 HT

RMCL /144 262.70 HT

Devaud TP : 121 534.75 HT

Il s'agit des travaux de réfection des routes de :

Jaladis bas à Leconnet ; finir la route du Doulet ; entre Miermont et route de Saint Privat ; Lespic Reyt

Après étude des divers critères : moyens humains et matériels, méthodologie d'intervention, caractéristiques technique des fournitures, respect des délais, la société Devaud TP arrive en tête avec une note finale de 100 points (Eurovia 99,13 pts et Malet 97,42Pts).

Donc l'entreprise DEVAUD remporte l'offre : 121 534.75 HT soit 145 841.70 TTC

Vote du conseil : unanimité des membres présents.

Le bureau d'études avait estimé les travaux à 165 721, 50 € HT.

2 - VENTES DE BOIS :

M. LAVERGNE : nous avons déjà voté en octobre 2024 la vente de bois pour 2025. L'ONF nous propose d'ajouter des parties de parcelles 41 et la 48, qui nécessitent une première éclaircie rapidement qui viendraient s'ajouter aux ventes prévues pour 2025 (parcelles 12, 27, 50 en bois façonné)

Approuvé à l'unanimité des membres présents

3 – ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025 :

M. LAVERGNE : La commune avait obtenu une autorisation dérogatoire depuis la rentrée scolaire 2018 pour la semaine de 4 (quatre) jours et qu'il y a lieu d'en solliciter le renouvellement à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

4 – PARTICIPATION COMMUNALE A LA FEDEE 19 :

M.LAVERGNE : le conseil municipal doit prendre position pour la participation communale au profit de la FEDEE 19 pour l'année 2025.

Cette participation de 1 320 € peut être budgétisée ou fiscalisée.

L'an dernier le conseil avait décidé de la fiscaliser. Que décidez-vous pour cette année ?

Les membres présents votent unanimement pour la fiscaliser.

5 - DECISION D'ALIENATION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL A BEIX :

A.DUCATEL : Le commissaire enquêteur a remis son rapport de l'enquête publique concernant l'aliénation partielle de chemin rural situé à BEIX en bordure des parcelles n° 89-892-895-896-897-1265-1264-1263-1262 section F.

Aucune observation ne lui a été rapportée par la population, il a donc émis un avis favorable.

Avis favorable également de l'association des motards

Nous avons donc la possibilité de le céder aux riverains :

Partie A : Mme DEVAUX (436 m2) pour une somme de 1 121 € :

Partie B : Mr FOURTET David (109m2) pour la somme de 33 €.

Rappel : tous les frais engagés (publications, actes, enquête, géomètre) sont à la charge des futurs propriétaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6 – PROJET EPICERIE PARTICIPATIVE MAISON PLACE DU SOUVENIR :

M. LAVERGNE : Le conseil est-il d'accord pour transformer la maison place du souvenir.

A l'unanimité des membres accord pour l'épicerie participative et pour faire faire une étude des travaux à effectuer et voir un autre architecte.

JY ALIX : travaux à minima : mise hors eau et électricité ; travaux réfection des sols et murs peuvent être faits par la future association avec les matériaux fournis par la commune.

7 – REVISION DES LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX :

M. LAVERGNE : La variation applicable au 1^{er} janvier 2025 sur la base de l'IRL du 2^{ème} trimestre de l'année 2024 est limitée à 3, 26%

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents pour appliquer l'augmentation de 3, 26 %.

8 – CREATION D'EMPLOI SUITE AVANCEMENT DE GRADE :

M. LAVERGNE :

« Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ».

Suppression d'un emploi d'agent administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à 35h et création d'un emploi de rédacteur à temps complet à 35 h.

Cette suppression et création d'emploi se fera à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents.

9 – AFFAIRES DIVERSES :

9-1 : M.LAVERGNE : Mme Céline Blanco Valdès, propriétaire du fond de commerce « Auberge de St Julien aux Bois » désire le mettre en location-gérance. D'après les termes du contrat qui la lie avec la commune elle doit avoir l'accord du conseil municipal. Elle nous communique les courriers de deux personnes désirant prendre en commun la location-gérance.

M.COMBES et D. MASQUELIER sont d'accord pour tenter l'expérience ;

Les 7 autres membres du conseil présents émettent un avis défavorable. Ils demandent à voir d'autres postulants.

9-2 : M. LAVERGNE : Un couple de Goules recherche un terrain pour un projet agricole durable : une micro-ferme agricole dédiée à la culture biologique d'herbes aromatiques et médicinales, accompagnée d'une résidence éco-responsable intégrée.

A la réflexion de chacun. Pas de réponse positive dans l'immédiat.

9-2 : M.LAVERGNE : A la cantine Catherine MAGNAUDET est toujours en arrêt de travail. Monsieur CHASSAGNE Daniel a été embauché comme cuisinier.

9-3 : A.DUCATEL : l'enquête sur l'assainissement est toujours en cours. Tous les propriétaires concernés n'ont pas encore répondu.

Fin du conseil à 21h50

Secrétaire de séance

Jean-Yves ALIX



Mme le Maire

Martine LAVERGNE

